



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2026-137 PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

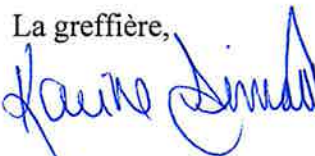
QUE le conseil municipal a adopté, le 20 avril 2026, la résolution numéro 2026-137 autorisant l'aménagement d'un centre de santé au 212-214, avenue Roy en vertu du *Règlement 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny*.

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard de cette résolution le 24 mars 2026.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance de la résolution au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE ladite résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-deuxième jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate